

Séance du jeudi 01 décembre 2022

Date de la convocation: 25/11/2022

**Membres
en exercice : 14**

Présents : 14

Votants: 14

L'an deux mille vingt-deux et le premier décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Fabrice MEUNIER,

Présents : Fabrice MEUNIER, Huguette TOURAILLE, Dominique CHAVINIER, René GERVAIS, Annie JOUVE, Bernadette SEINCE, Blandine DEMAZOIN, Laurence DELMAS, Fanny ORSAL, Arnaud MOREAU, Philippe PAULIAC, Lucie SALESSE, Michel ESCUDIER, Roger VILLIEN

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Bernadette SEINCE

Objet: Echange et vente de terrains pour la rénovation de la station d'épuration à Cheyssac - WLODAREZYCK Geoffrey - 2023_008

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les demandes faites auprès de Monsieur Geoffrey WLODAREZYCK . La commune de Vebret souhaite faire l'acquisition d'environ 2500 m² de la parcelle ZV 53 dont Monsieur Geoffrey WLODAREZYCK est propriétaire. Cette demande d'acquisition fait suite aux prévisions de travaux de rénovation de la station d'épuration de Cheyssac. La surface de l'ancienne station, mitoyenne de la parcelle ZV 53 n'a pas une superficie suffisante.

Monsieur le Maire propose de faire l'acquisition de la surface suffisante par échange de terrains avec Monsieur Geoffrey WLODAREZYCK..

La commune prendra à sa charge les frais de géomètres et rédaction de l'acte.

Suite aux travaux du géomètre, la commune fait l'acquisition de la parcelle ZV 62 d'une superficie de 2501 m², cède à Monsieur Geoffrey WLODAREZYCK les parcelles ZV 64 (68 m²), ZV 65 (384 m²), cède les parcelles OB 1905, OB 332 et OB 330. La soulte versée par Monsieur Geoffrey WLODAREZYCK sera de 8087.40 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'acquisition par la commune de Vebret de la parcelle ZV 62 , la vente des parcelles OB 1905, OB 332 et OB 330 au prix de 8087.40 euros.
- **DIT** que l'ensemble des frais de géomètres et de rédaction de l'acte seront à la charge de la commune de Vebret
- AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches utiles et à signer tous documents liés à cette affaire.



RF
SOUS PREFECTURE DE MAURIAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 03/02/2023
015-211502505-20221201-2023_008-DE

Séance du jeudi 01 décembre 2022

Date de la convocation: 25/11/2022

L'an deux mille vingt-deux et le premier décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Fabrice MEUNIER,

**Membres
en exercice : 14**

Présents : 14

Votants: 14

Présents : Fabrice MEUNIER, Huguette TOURAILLE, Dominique CHAVINIER, René GERVAIS, Annie JOUVE, Bernadette SEINCE, Blandine DEMAZOIN, Laurence DELMAS, Fanny ORSAL, Arnaud MOREAU, Philippe PAULIAC, Lucie SALESSE, Michel ESCUDIER, Roger VILLIEN

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Bernadette SEINCE

Objet: Levée d'option dans le cadre du contrat de crédit-bail immobilier- BESSON Richard - 2023_007

Monsieur le Maire rappelle que lors du rachat des terrains appartenant au SIPIAV, la commune avait également repris le contrat de crédit-bail signé entre le SIPIAV et Monsieur Richard BESSON.

La parcelle cadastrée B1807 à Repastil et le bâtiment situé sur celle-ci font partie de ce crédit-bail immobilier.

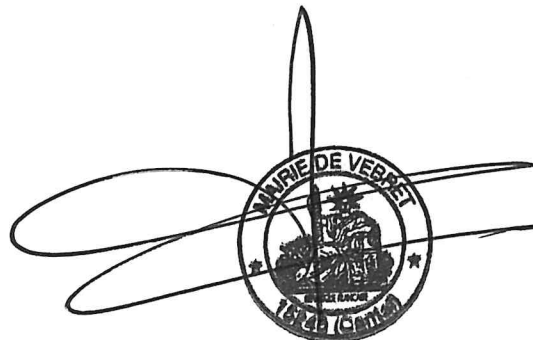
Monsieur Richard BESSON étant arrivé au terme de ce contrat, il souhaite lever l'option d'achat.

Vu la demande de Monsieur Richard BESSON souhaitant lever l'option d'achat sur le crédit-bail au terme du contrat le 31 janvier 2022, Monsieur le Maire propose de valider cette demande.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Approuve** la régularisation de la vente du bien au profit de Monsieur Richard BESSON de la parcelle B 1807 pour une superficie de 2176 m² moyennant l'euro symbolique.

- **Autorise** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches permettant la vente de cette parcelle.



RF
SOUS PREFECTURE DE MAURIAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 27/01/2023
015-211502505-20221201-2023_007-DE

Séance du jeudi 01 décembre 2022

Date de la convocation: 25/11/2022

L'an deux mille vingt-deux et le premier décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Fabrice MEUNIER,

**Membres
en exercice : 14**

Présents : 14

Votants: 14

Présents : Fabrice MEUNIER, Huguette TOURAILLE, Dominique CHAVINIER, René GERVAIS, Annie JOUVE, Bernadette SEINCE, Blandine DEMAZOIN, Laurence DELMAS, Fanny ORSAL, Arnaud MOREAU, Philippe PAULIAC, Lucie SALESSE, Michel ESCUDIER, Roger VILLIEN

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Bernadette SEINCE

Objet: Vote de crédits supplémentaires - ass_vebret - 2023_001

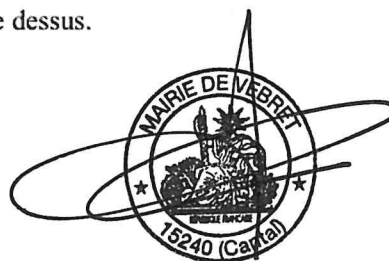
Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
621	Personnel extérieur au service	40.00	
70611	Redevance d'assainissement collectif		40.00
TOTAL :		40.00	40.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		40.00	40.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à VEBRET, les jour, mois et an que dessus.



RF
SOUS PREFECTURE DE MAURIAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/01/2023
015-211502505-20221201-2023_001-DE

Séance du jeudi 01 décembre 2022

Date de la convocation: 25/11/2022

L'an deux mille vingt-deux et le premier décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Fabrice MEUNIER,

**Membres
en exercice : 14**

Présents : 14

Votants: 14

Présents : Fabrice MEUNIER, Huguette TOURAILLE, Dominique CHAVINIER, René GERVAIS, Annie JOUVE, Bernadette SEINCE, Blandine DEMAZOIN, Laurence DELMAS, Fanny ORSAL, Arnaud MOREAU, Philippe PAULIAC, Lucie SALESSE, Michel ESCUDIER, Roger VILLIEN

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Bernadette SEINCE

Objet: Vote de crédits supplémentaires - vebret - 2022_121

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6488	Autres	872.00	
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	36.00	
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom		908.00
TOTAL :		908.00	908.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		908.00	908.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à VEBRET, les jour, mois et an que dessus.



Séance du jeudi 01 décembre 2022

Date de la convocation: 25/11/2022

L'an deux mille vingt-deux et le premier décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Fabrice MEUNIER,

**Membres
en exercice : 14**

Présents : 14

Votants: 14

Présents : Fabrice MEUNIER, Huguette TOURAILLE, Dominique CHAVINIER, René GERVAIS, Annie JOUVE, Bernadette SEINCE, Blandine DEMAZOIN, Laurence DELMAS, Fanny ORSAL, Arnaud MOREAU, Philippe PAULIAC, Lucie SALESSE, Michel ESCUDIER, Roger VILLIEN

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Bernadette SEINCE

Objet: Vote de crédits supplémentaires - vebret - 2022_119

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	8652.00	
64131	Rémunérations	4388.00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	674.00	
6419	Remboursements rémunérations personnel		6700.00
75814	Redevance sur l'énergie hydraulique		7014.00
TOTAL :		13714.00	13714.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		13714.00	13714.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à VEBRET, les jour, mois et an que dessus.



COMMUNE DE VEBRET**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****Exercice : 2022****DM 2022-001**

L'an deux mille vingt deux, le premier décembre
le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de .

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

Date de convocation : 25/11/2022

Présents : CHAVINIER Dominique, DELMAS Laurence, DEMAZOIN Blandine, ESCUDIER Michel,
GERVAIS René, JOUVE Annie, MEUNIER Fabrice, MOREAU Arnaud, ORSAL Fanny, PAULIAC Philippe,
SALESSE Lucie, SEINCE Bernadette, TOURAILLE Huguette, VILLIEN Roger.

Secrétaire de séance : .

Objet : Vote de crédits supplémentaires

le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
64131	Rémunérations		4388.00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		8652.00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs		674.00
6419	Remboursements rémunérations personnel	6700.00	
75814	Redevance sur l'énergie hydraulique	7014.00	
TOTAL :		13 714.00	13 714.00

Certifié exécutoire pr le Maire Fabrice MEUNIER,

compte tenu de la transmission en préfecture le

et à la publication le

Vebret, le

le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à la Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

à la Mairie, le 01/12/2022

le Maire



MAIRIE DE VEBRET
5 Place de la Forge - Le Bourg
15240 VEBRET

République française
DEPARTEMENT

Séance du jeudi 01 décembre 2022

Date de la convocation: 25/11/2022

L'an deux mille vingt-deux et le premier décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Fabrice MEUNIER,

**Membres
en exercice : 14**

Présents : 14

Votants: 14

Présents : Fabrice MEUNIER, Huguette TOURAILLE, Dominique CHAVINIER, René GERVAIS, Annie JOUVE, Bernadette SEINCE, Blandine DEMAZOIN, Laurence DELMAS, Fanny ORSAL, Arnaud MOREAU, Philippe PAULIAC, Lucie SALESSE, Michel ESCUDIER, Roger VILLIEN

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Bernadette SEINCE

Objet: Chèq'kdo Cantal - 2023_110

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reconduire l'opération chèq'kdo Cantal. Un chèque d'une valeur de 50.00 € sera offert à chaque agent de la collectivité pour Noël.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'**unanimité**, autorise Monsieur le Maire à commander 9 chèques de 50.00 € pour un montant total de 450.00 €.



RF
SOUS PREFECTURE DE MAURIAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/01/2023
015-211502505-20221201-2023_110-DE

MAIRIE DE VEBRET
5 Place de la Forge - Le Bourg
15240 VEBRET

République française
DEPARTEMENT

Séance du jeudi 01 décembre 2022

Date de la convocation: 25/11/2022

L'an deux mille vingt-deux et le premier décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Fabrice MEUNIER,

**Membres
en exercice : 14**

Présents : 14

Votants: 14

Présents : Fabrice MEUNIER, Huguette TOURAILLE, Dominique CHAVINIER, René GERVAIS, Annie JOUVE, Bernadette SEINCE, Blandine DEMAZOIN, Laurence DELMAS, Fanny ORSAL, Arnaud MOREAU, Philippe PAULIAC, Lucie SALESSE, Michel ESCUDIER, Roger VILLIEN

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Bernadette SEINCE

Objet: Bail dérogatoire commerce - 2022_109

Monsieur le Maire propose d'établir un bail dérogatoire pour le commerce restaurant épicerie situé 3 Place de la Forge avec Monsieur COLLGON Romain. Ce bail sera conclu pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction pour une période maximale de 3 ans.

A titre accessoire la commune mettra à disposition du matériel, louera sa licence IV à destination du café restaurant.

La location pour le commerce restaurant ainsi que pour la licence IV sera consentie moyennant un loyer de 2 400,00 € HT annuel sans dépôt de garantie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve** cette proposition de bail dérogatoire et autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches utiles et à signer tous documents liés à cette affaire.

- **charge** Monsieur Le Maire de recenser le matériel mis à disposition.

- **valide** le montant de 2 400,00 € HT annuel sans dépôt de garantie



RF
SOUS PREFECTURE DE MAURIAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/01/2023
015-211502505-20221201-2022_109-DE

Séance du jeudi 01 décembre 2022

Date de la convocation: 25/11/2022

L'an deux mille vingt-deux et le premier décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Fabrice MEUNIER,

**Membres
en exercice : 14**

Présents : 14

Votants: 14

Présents : Fabrice MEUNIER, Huguette TOURAILLE, Dominique CHAVINIER, René GERVAIS, Annie JOUVE, Bernadette SEINCE, Blandine DEMAZOIN, Laurence DELMAS, Fanny ORSAL, Arnaud MOREAU, Philippe PAULIAC, Lucie SALESSE, Michel ESCUDIER, Roger VILLIEN

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Bernadette SEINCE

Objet: Désignation d'un correspondant incendie et secours - 2022_108

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de désigner un correspondant incendie et secours parmi les membres du Conseil Municipal.

Le conseil municipal propose de désigner Roger VILLIEN en tant que "correspondant incendie et secours".

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents :

désigne Monsieur Roger VILLIEN en tant que "correspondant incendie et secours".



MAIRIE DE VEBRET
5 Place de la Forge - Le Bourg
15240 VEBRET

République française
DEPARTEMENT

Séance du jeudi 01 décembre 2022

Date de la convocation: 25/11/2022

**Membres
en exercice : 14**

Présents : 14

Votants: 14

*L'an deux mille vingt-deux et le premier décembre l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Fabrice
MEUNIER,*

Présents : Fabrice MEUNIER, Huguette TOURAILLE,
Dominique CHAVINIER, René GERVAIS, Annie JOUVE,
Bernadette SEINCE, Blandine DEMAZOIN, Laurence
DELMAS, Fanny ORSAL, Arnaud MOREAU, Philippe
PAULIAC, Lucie SALESSE, Michel ESCUDIER, Roger
VILLIEN

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Bernadette SEINCE

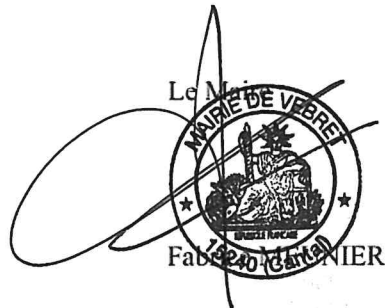
**Objet: Demande d'acquisition de terrain aux Essards - Monsieur et Madame PONSONNAILLE -
2022_107**

Monsieur le Maire fait lecture de la demande de Monsieur et Madame PONSONNAILLE aux Essards.
Ils souhaitent acquérir plusieurs parties de terrains communaux (talus faisant face à leur propriété, bande
de terrain longeant leur maison d'habitation, anciens chemins).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider la vente de ces parties de terrains
communaux au prix de 1 € le m², frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **ACCEPTÉ** les ventes d'une partie des terrains communaux (talus faisant face à la propriété et anciens chemins).
- **REFUSE** la vente de la bande de terrain longeant la maison.

Le Maire


RF
SOUS PREFECTURE DE MAURIAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/01/2023
015-211502505-20221201-2022_107-DE

MAIRIE DE VEBRET
5 Place de la Forge - Le Bourg
15240 VEBRET

République française
DEPARTEMENT

Séance du jeudi 01 décembre 2022

Date de la convocation: 25/11/2022

**Membres
en exercice : 14**

Présents : 14

Votants: 14

*L'an deux mille vingt-deux et le premier décembre l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Fabrice
MEUNIER,*

Présents : Fabrice MEUNIER, Huguette TOURAILLE,
Dominique CHAVINIER, René GERVAIS, Annie JOUVE,
Bernadette SEINCE, Blandine DEMAZOIN, Laurence
DELMAS, Fanny ORSAL, Arnaud MOREAU, Philippe
PAULIAC, Lucie SALESSE, Michel ESCUDIER, Roger
VILLIEN

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Bernadette SEINCE

Objet: Demande d'acquisition de terrain aux Essards - Madame COEFFIC Sylvie - 2022_106

Monsieur le Maire fait lecture de la demande de Madame COEFFIC Sylvie aux Essards. Elle souhaite acquérir une partie du terrain communal devant sa maison d'une surface d'environ 1466 m².

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider la vente d'une partie du terrain communal au prix de 1 € le m², frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **ACCEPTE** la vente d'une partie du terrain communal.

Le Maire
MAIRIE DE VEBRET
15240 (Cantal) MEUNIER

RF
SOUS PREFECTURE DE MAURIAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/01/2023
015-211502505-20221201-2022_106-DE

Séance du jeudi 01 décembre 2022

Date de la convocation: 25/11/2022

Membres
en exercice : 14

Présents : 14

Votants: 14

L'an deux mille vingt-deux et le premier décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Fabrice MEUNIER,

Présents : Fabrice MEUNIER, Huguette TOURAILLE, Dominique CHAVINIER, René GERVAIS, Annie JOUVE, Bernadette SEINCE, Blandine DEMAZOIN, Laurence DELMAS, Fanny ORSAL, Arnaud MOREAU, Philippe PAULIAC, Lucie SALESSE, Michel ESCUDIER, Roger VILLIEN

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Bernadette SEINCE

Objet: Demande d'acquisition de terrain à SERRES - Monsieur CHAVINIER Christian - 2022_105

Monsieur le Maire fait lecture de la demande de Monsieur CHAVINIER Christian à Serres. Il souhaite acheter une partie du terrain communal d'une superficie d'environ 20 m² afin d'installer une fosse septique.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider la vente d'une partie du terrain communal au prix de 1 € le m², frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à **l'unanimité**

- **ACCEPTE** la vente d'une partie du terrain communal.



Séance du jeudi 01 décembre 2022

Date de la convocation: 25/11/2022

**Membres
en exercice : 14**

Présents : 14

Votants: 14

L'an deux mille vingt-deux et le premier décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Fabrice MEUNIER,

Présents : Fabrice MEUNIER, Huguette TOURAILLE, Dominique CHAVINIER, René GERVAIS, Annie JOUVE, Bernadette SEINCE, Blandine DEMAZOIN, Laurence DELMAS, Fanny ORSAL, Arnaud MOREAU, Philippe PAULIAC, Lucie SALESSE, Michel ESCUDIER, Roger VILLIEN

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Bernadette SEINCE

Objet: Convention de servitudes ENEDIS - Courtilles - 2022_104

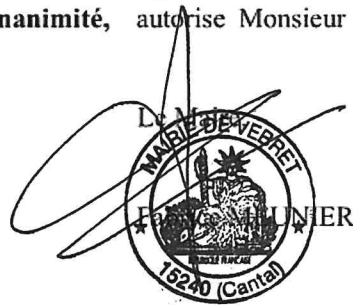
Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une nouvelle convention avec ENEDIS.

Afin de permettre le branchement sur le réseau électrique d'une installation photovoltaïque appartenant à la SCEA Dauphin. L'implantation d'un nouveau poste est nécessaire . Enedis souhaite obtenir une servitude pour cette installation.

Le montant de l'indemnité unique serait de 20.00 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention avec Enedis.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.



RF SOUS PREFECTURE DE MAURIAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/01/2023 015-211502505-20221201-2022_104-DE

MAIRIE DE VEBRET
5 Place de la Forge - Le Bourg
15240 VEBRET

République française
DEPARTEMENT

Séance du jeudi 01 décembre 2022

Date de la convocation: 25/11/2022

**Membres
en exercice : 14**

Présents : 14

Votants: 14

L'an deux mille vingt-deux et le premier décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Fabrice MEUNIER,

Présents : Fabrice MEUNIER, Huguette TOURAILLE, Dominique CHAVINIER, René GERVAIS, Annie JOUVE, Bernadette SEINCE, Blandine DEMAZOIN, Laurence DELMAS, Fanny ORSAL, Arnaud MOREAU, Philippe PAULIAC, Lucie SALESSE, Michel ESCUDIER, Roger VILLIEN

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Bernadette SEINCE

Objet: Avenant n°2 à la convention de mutualisation du service assainissement - 2022_103

Avenant n°2 à la convention de mutualisation du service assainissement, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes Sumène Artense souhaite mettre en place un service d'astreinte à compter du 1er janvier 2023. Une facture trimestrielle sera adressée à la commune en fonction des états récapitulatifs trimestriels.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2.

Le Maire
MAIRIE DE VEBRET
Fabrice MEUNIER
15240 (Cantal)



RF SOUS PREFECTURE DE MAURIAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/01/2023 015-211502505-20221201-2022_103-DE

MAIRIE DE VEBRET
5 Place de la Forge - Le Bourg
15240 VEBRET

République française
DEPARTEMENT

Séance du jeudi 01 décembre 2022

Date de la convocation: 25/11/2022

L'an deux mille vingt-deux et le premier décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Fabrice MEUNIER,

**Membres
en exercice : 14**

Présents : 14

Votants: 14

Présents : Fabrice MEUNIER, Huguette TOURAILLE, Dominique CHAVINIER, René GERVAIS, Annie JOUVE, Bernadette SEINCE, Blandine DEMAZOIN, Laurence DELMAS, Fanny ORSAL, Arnaud MOREAU, Philippe PAULIAC, Lucie SALESSE, Michel ESCUDIER, Roger VILLIEN

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Bernadette SEINCE

Objet: DETR 2023 - 2022_102

Monsieur le Maire rappelle la volonté du conseil municipal de valoriser les hameaux de la commune. Pour ce faire, parallèlement à l'enfouissement des réseaux réalisé par le SDEC, il y a lieu de refaire la voirie des villages concernés.

Le montant estimatif des travaux s'élève à **200 663,00 HT**.

Monsieur le Maire propose le plan de financement :

DETR 2023:	40 133,00 €
Autofinancement :	160 530,00 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal la validation de l'opération, du plan de financement et l'autorisation de déposer le dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2023.

Le conseil municipal après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- valide l'opération et son plan de financement,
- décide de déposer le dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2023,
- autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches utiles et à signer tous documents liés à cette affaire.

Le Maire
Fabrice MEUNIER

